



BILAN 24H 2018

STATION D'EPURATION

HOTEL KUENDU BEACH

STATION DE TYPE OXYFIX

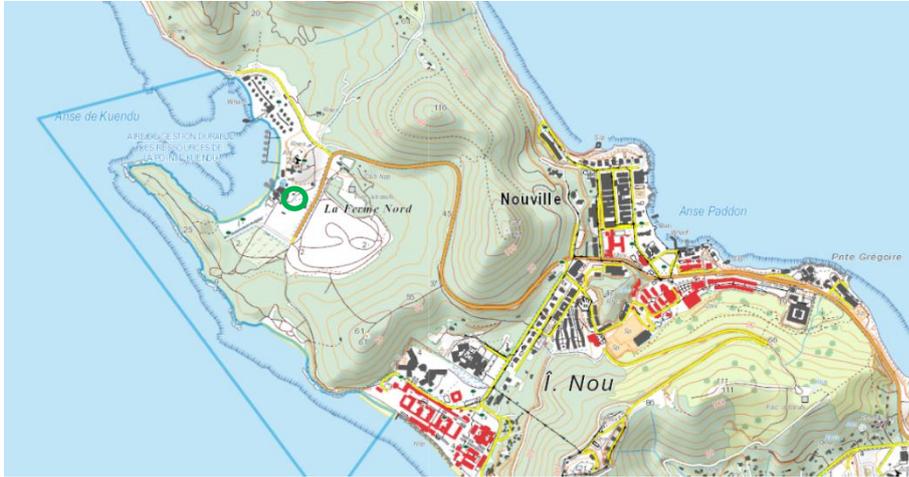
Mesures réalisées du 05 au 06 février 2018

RESUME

Station Kuendu beach de type Oxyfix	200 EH
Charge polluante sortante :	
DBO5	0.051 kg/j
DCO	0.062 kg/j
MES	0.030 kg/j
Charge hydraulique	5%
Analyses	Conforme
Conclusion : Bon fonctionnement général de la station d'épuration.	

I. PRESENTATION DE LA STATION

a) LOCALISATION



b) CARACTERISTIQUES THEORIQUES

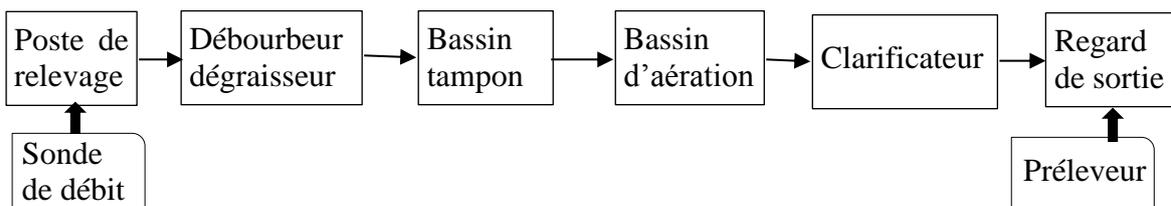
Les eaux usées transitant dans la station sont uniquement des eaux vannes et des eaux ménagères, le réseau du Kuendu Beach étant un réseau séparatif.

DONNEES NOMINALES	
Nombre d'EH	200 Eh
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	30 m ³ /j
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	12 kg/j
DCO journalière (120g/EH/j)	24 kg/j
MES journalier (90 g/Eh/j)	18 kg/j

La station est soumise à la délibération provinciale n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009 (annexe 1).

c) FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif de type Oxyfix



II. RESULTATS DU BILAN

a) MESURE DE DEBIT

Une sonde pression a été placée dans le poste de relevage. La courbe de la mesure est en annexe 2. Le bilan a été réalisé par temps ensoleillé.

Résultats de la mesure de débit	
Débit moyen	63.5 l/h
Volume journalier	1,52 m ³ /j
Equivalents habitants (150 l/EH/j)	10
Nombre de pompages	4
Hauteur de marnage	20 cm

b) ANALYSES

Les prélèvements ont été effectués du 05 au 06 février 2018. Un préleveur a été installé en sortie de station afin de réaliser un échantillon moyen sur 24h.

Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le rapport d'analyses est joint en annexe 3.

Analyses	Sortie	Normes de rejet*	Conformité Step**
DBO5 mg/L	8	25	C
DCO mg/L	44	120	C
MES mg/L	8	35	C
pH	* 5.90	Entre 6 et 8,5	C

*Selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009, cf. annexe 1

**C = conforme

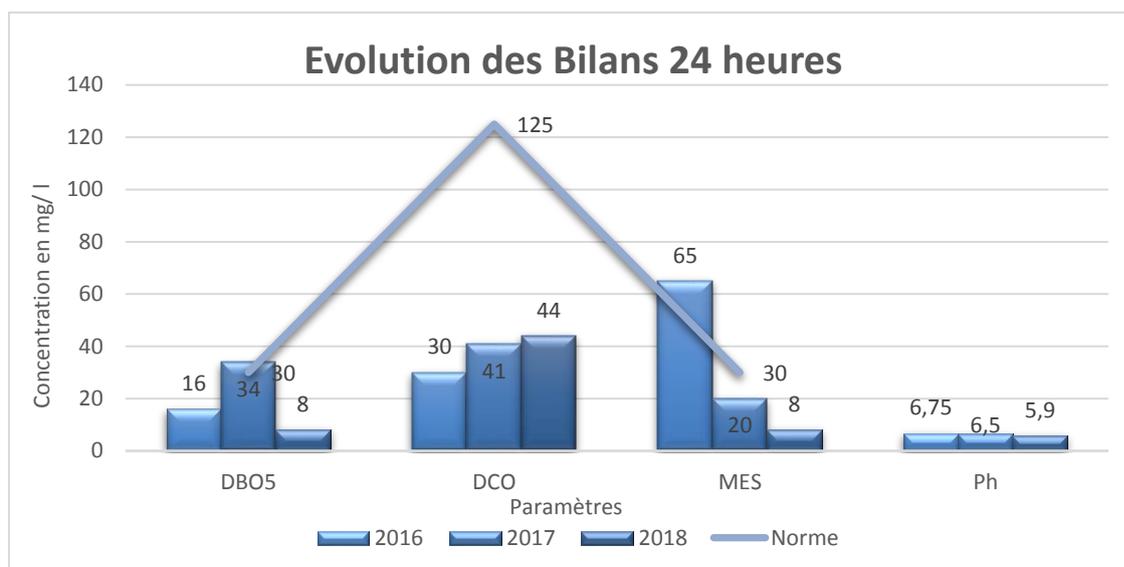
NC = non conforme

NA = non applicable

Les résultats d'analyses obtenus sont conformes à la réglementation applicable.

Concernant le pH, la mesure réalisée au laboratoire indique un pH inférieur au seuil réglementaire. Cependant du fait qu'il existe une limite de quantification de 0.1, celui-ci est donc considéré comme étant conforme.

III. EVOLUTION DES BILANS 24 HEURES



Une nette amélioration des résultats au fil des années.

IV. Conclusion

Les analyses sont conformes.
La station fonctionne correctement.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Normes de rejet et délibérations provinciales

Niveau de rejet des stations d'épuration

Délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997		
STEP entre 50 et 500 EH		
	Filière biologique	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 5,5 et 8,5	-
Température	≤ 30°C	-
DBO ₅	soit ≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	rendement ≥ 30%
DCO	soit rendement ≥ 60%	-
MES	-	rendement ≥ 50%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009			
STEP entre 50 et 500 EH			
	Filière biologique	Lagunage	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 6 et 8,5	-	-
Température	≤ 30°C	-	-
DBO ₅	≤ 25 mg/l	-	rendement ≥ 35%
DCO	≤ 125 mg/l	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%
MES	≤ 35 mg/l	≤ 150 mg/l	rendement ≥ 60%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Arrêté du 22 juin 2007 - France			
	STEP entre 20 et 2 000 EH		STEP > 2 000 EH
	Toutes les STEP	Lagunage	Toutes les STEP
pH	-	-	entre 6 et 8,5
Température	-	-	≤ 25°C
DBO ₅	≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	-	≤ 25 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽²⁾
DCO	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%	≤ 125 mg/l ou rendement ≥ 75%
MES	rendement ≥ 50%	-	≤ 35 mg/l ⁽³⁾ ou rendement ≥ 90%
NGL	-	-	≤ 15 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
PT	-	-	≤ 2 mg/l ou rendement ≥ 80% ⁽⁴⁾⁽⁶⁾

⁽²⁾ 80% si STEP > 10 000 EH

⁽³⁾ 150 mg/l en cas de lagunage

⁽⁴⁾ STEP > 10 000 EH situées en zone sensible

⁽⁵⁾ ≤ 10 mg/l ou rendement ≥ 70% si STEP > 100 000 EH

⁽⁶⁾ ≤ 1 mg/l ou rendement ≥ 80% si STEP > 100 000 EH

ANNEXE 2 : Débit

ANNEXE 3 : Rapport d'analyses



Rapport d'analyse 2018/02/R0116

BC n°
Aff n° bilan 24h
Devis n°

EPUREAU
Epureau
20, bis rue Desoartes
382098846 Nouméa Cedex
Tel : 28 17 27
epureau@epureau.no

Echantillon : 2018/02/E0035
Lieu du prélèvement: Sortie STEP
Date de début d'analyse : 08/02/2018
Nature de l'échantillon : Eau usée
Référence Client : Kuendu beaoh
Température à réception : 23.7°C

Date de prélèvement : du 05 au 08/02/2018 10h07
Date de réception : 08/02/2018 13h38
Date de fin d'analyse : 12/02/2018
Préleveur : Kelly et Kenny
Floornage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes calédoniennes selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009	Limite de quantification
Paramètre indésirable					
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	8	mg/L	35	2
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	NF EN 1899-2	8	mg O2/L	25	2
Demande chimique en oxygène (DCO)	ISO 15705:2002	44	mg/L	125	3
Paramètre physico chimique					
Température de mesure du pH	NF T90-008	27	°C		0.1
pH	NF T90-008	5.90	Unités pH	6-8.5	0,1

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats ne rapportent uniquement à cet échantillon.
 (2) Pour donner son avis la conformité, l'épureau (E) tient explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
 (3) Les résultats portés en gras correspondent aux limites de quantification. NC = norme non calibrée.
 (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (écrite/verbal).
 (5) Les limites de quantification indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
 (6) Les types de fibres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibres de verre sans émail. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 12/02/2018
Isabelle GALY
Responsable de laboratoire

